



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

SEPTEMBRE 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge 13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Jeudi 20 septembre

Jeudi 18 octobre (présentation du budget 2019)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch >Politique>Conseil municipal>séances

Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil administratif se déroule dimanche 23 septembre 2018. Trois candidatures sont annoncées pour remplacer M. Trono, démissionnaire :

- **Mme Geneviève Maytain, Liste 1 « Devise Labor felicitas »**
- **M. Alan Torsellefi, Liste 2 « A votre écoute et à votre service ! »**
- **M. Steve Delaude, Liste 3 « Alternative Villageoise »**

Si aucune candidature n'est élue au premier tour, un second tour est prévu le dimanche 14 octobre 2018.

ACTUALITES COMMUNALES

RELAIS SOCIAL COMMUNAL : TEL. 022 721 02 66

Eprouvez-vous des difficultés dans la jungle des démarches administratives ? Connaissez-vous vos droits à des subsides et aides financières de l'Etat ? Eprouvez-vous des difficultés à gérer vos dépenses ?

Besoin d'aide ? Appelez le 022 721 02 66 !

La commune a développé l'éventail des prestations sociales offertes à ses habitants en déléguant à une institution genevoise spécialisée et expérimentée la gestion des prestations dans le domaine du travail social.

Dans un environnement permettant d'assurer la discrétion souhaitée, des assistants sociaux vous conseillent et vous accompagnent pour trouver des solutions à vos questions et problèmes. Elles vous appuient pour faire valoir vos droits à des prestations cantonales. Elles recherchent avec vous des solutions durables pour éviter ou réduire une situation d'endettement existante ou potentielle et vous soutiennent pendant une période difficile de votre vie qui requiert écoute et conseils, y compris dans le cadre de démarches administratives. Si vous n'êtes pas mobile, une personne se déplacera pour vous rencontrer à votre domicile.

DISCOURS DU 1^{ER} AOÛT 2018 DE M. CHRISTIAN CHEYROUX, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Mesdames et Messieurs les employé-e-s municipaux,
Chères communières, chers communiens,
Cher-e-s invité-e-s,
Cher-e-s ami-e-s, chère famille,
1er août, fête patriotique, fête de notre confédération helvétique, fête de notre pays.
Selon la coutume, en tant que président du conseil municipal, l'honneur m'échoie de discourir sur le sujet, aussi j'ai choisi de partager avec vous une réflexion sur 3 facettes de notre commune : la fierté, la reconnaissance, la confiance.



M. Cheyroux pendant son discours

J'en conviens, je relèverai le verre à moitié plein, ce qui me rend d'autant plus conscient de la moitié de verre qui reste à remplir.

Ce jour de fête nationale, est un jour de fierté, oui de fierté pour notre pays, pour notre société, pour notre présent.

Car peu de pays bénéficient d'autant de considération de la part des autres nations, et cette période de voyages à l'étranger qui forment la jeunesse et déforment les valises des vacances permet de s'en rendre compte. Et puis la

Suisse n'est-elle pas une des plus durables démocraties ?

J'aimerais relever que les fondamentaux établis dans l'intérêt du bien commun depuis au moins le pacte de 1291 font forces et bases de notre société actuelle. Gardons-les en mémoires et en actes.

Oui, nous pouvons être fiers d'être dans un pays qui fait que les écoles soient des lieux de rassemblement ouverts pour petits et grands, être fiers d'être dans une société qui contient l'initiative populaire comme forme d'expression de base et enfin, être fiers de vivre dans une société qui permet un confort matériel à la majorité de la population. Tout n'est pas parfait, ne serait-ce que la parkingite, vous savez, cette maladie chronique qui affecte les bords de routes, les propriétaires de voiture ou de garage, les nerfs et les portefeuilles des unes et des autres.

Ce 1er août est aussi un jour de reconnaissance. Reconnaissance des personnes qui s'impliquent pour le bien commun, auprès de leurs semblables, pour l'environnement, pour notre patrimoine, envers notre avenir. Professionnels ou bénévoles, en entreprise, en administration ou en association, que vous œuvriez de concert ou chacun dans votre partie, votre apport est primordial pour le bien-être de notre communauté.

Les associations, une part de vie formidable ! Pensez donc, près de 30 sociétés ont réalisé près de 80 manifestations l'an passé, pour les petits, les adultes, les anciennes et les anciens. Il y en a pour tous les goûts, sportifs, culturels, artistiques, sociaux. Formidable, vous dis-je.

D'autre part, j'exprime ma reconnaissance envers le travail accompli depuis des années à Perly-Certoux et dont nous profitons des résultats aujourd'hui.

- Nous pouvons notamment apprécier dans nos infrastructures, de ne plus avoir trop de problème d'évacuation, avec nos égouts refaits à neuf, de moins entendre les voitures grâce à des routes silencieuses, de mieux circuler à vélo, d'apprécier la joliesse des ornements floraux, de consommer de moins en moins d'énergies.

- Côté société, par exemple, le partenariat avec Caritas amène des réponses à de multiples demandes, les enfants peuvent apprendre au sein d'une école riche et ouverte ou dans des associations nombreuses et variées, chacun d'entre nous peut bénéficier d'activités ludiques et formatrices.

Cette gestion du passé nous permet d'être dans une situation satisfaisante aujourd'hui et de pouvoir avoir un choix pour demain. Et je place ma confiance dans les élus qui auront à faire face aux évolutions de notre environnement qui se dessinent, notamment avec le tram, la maîtrise de nos déchets, la future extension du village de Perly.

Le bien-vivre, le bien-être est l'affaire de chacune et de chacun, de toutes et de tous, et donc je place aussi ma confiance en ce que les uns et les autres, celles et ceux qui connaissent et respectent nos codes les apprennent à celles et ceux qui ne les connaissant pas ou ne les respectent pas.

Enfin, ce jour de fête nationale est un jour de bien-être, d'accueil, de satisfaction d'accomplissement ; on fête un cycle qui se termine, un autre qui recommence, seul ou en famille, entre copains-copines, entre ami-e-s, en groupe, avec une sono qui porte, des chants généreux et nos rituels villageois. Profitons-en, savourons-le et souvenons-nous-en.

Ma réflexion s'arrête là, avec ces trois mots : fierté, reconnaissance, confiance.

Mesdames et Messieurs, j'adresse un remerciement particulier aux gens de la Fase et à nos amis pompiers pour tout le bien être qu'ils apportent ce soir et dans toutes les fêtes auxquelles ils participent, merci

Je vous remercie chaleureusement Mesdames et Messieurs, de votre attention et de votre écoute.

La fête est belle,

Vive la Confédération helvétique, Vive la Suisse, Vive Perly-Certoux.

Christian Cheyroux, Président du Conseil Municipal de Perly-Certoux

INFORMATIONS OFFICIELLES

SOUTIEN AUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS AUX TPG ET CFF

Le renouvellement d'une participation communale de Frs 100.- pour tout abonnement annuel TPG Junior ou CFF conclu ou renouvelé pour des juniors domiciliés à Pery-Certoux est reconduit.

Le fonctionnement de cette action est le suivant :

- 1) L'enfant, le jeune ou ses parents concluent (ou renouvellent) et payent l'abonnement annuel TPG Junior auprès d'un des points de vente TPG agréés.
- 2) Le paiement de la subvention communale de Frs 100.- pourra ensuite être demandé auprès du secrétariat de la mairie par le responsable légal du junior jusqu'à l'âge de 18 ans, ou par le junior lui-même dès 18 ans révolus et jusqu'à 25 ans (âge limite de l'abonnement junior TPG).

La personne effectuant la demande devra présenter une pièce d'identité, l'original de l'abonnement concerné ainsi que la preuve de son paiement ou une attestation du représentant légal du mineur, autorisant le retrait de la subvention. **Nous apprécions que la demande de remboursement soit demandée avant le 31 décembre 2018.**

LE VIGNOBLE GENEVOIS PROTEGE DU CHAPARDAGE

Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois **à partir du lundi 29 août 2018 jusqu'à la fin des vendanges**. Conformément à l'article 17 de la loi sur la viticulture, le Conseil d'Etat arrête chaque année, avant la vendange, la mise à ban, en accord avec l'Interprofession viti-vinicole. Le règlement d'application de la loi sur la viticulture stipule notamment que « durant la période de mise à ban, l'accès aux vignes est interdit sans autorisation écrite de l'exploitant ».

La surveillance est assurée par les agents de la direction générale de l'agriculture et de la nature, avec le concours des agents municipaux et des gardes récoltes. Des amendes peuvent être dressées aux contrevenants.

SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

L'Etat, en collaboration avec les communes, promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) et accorde une subvention à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur ou d'un motorcycle électrique neuf
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo
- d'un cyclo-pousse, gyropodes et fauteuils répondant aux critères de l'OFROU
- De plus, l'achat d'une nouvelle batterie pour son engin est subventionné à hauteur de 100.- CHF.

L'Etat de Genève octroie une subvention de Fr. 250.- (mais au maximum 50% de la facture). La subvention est versée par la commune à ses résidents. Pour obtenir la subvention, le nouvel acquéreur d'un VAE doit s'adresser à sa commune et présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué **durant l'année civile en cours**, et nominative
- la copie d'une pièce d'identité.

Informations complémentaires : Info-Service, tél. 022 546 76 00 ou info-service-deta@etat.ge.ch

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN

Le Service de l'agronomie de l'Etat de Genève attire l'attention sur les enjeux et les directives concernant la surveillance et la lutte contre le feu bactérien. Cette maladie de quarantaine menace nos arboriculteurs et s'attaque aussi à certaines espèces ornementales (ex.: cotonéasters).

Actuellement, aucune méthode de lutte efficace n'est disponible. Les mesures préventives restent donc le seul outil pour enrayer sa propagation (ex.: surveillance régulière des plantes sensibles, élimination préventive des plantes hôtes particulièrement sensibles, destruction systématique des foyers). Jusqu'à ce jour, ces mesures ont permis d'empêcher le développement du feu bactérien à Genève et elle mérite d'être poursuivie.

Au niveau fédéral, l'Ordonnance sur la protection des végétaux (OPV) régit la surveillance des organismes nuisibles particulièrement dangereux et la lutte contre ces organismes; le feu bactérien fait partie de ces organismes. Au niveau cantonal, selon le "Règlement sur la lutte contre le feu bactérien" (M 2 15.06), il est de la responsabilité des communes d'effectuer une surveillance sur l'ensemble de son territoire, y compris sur les propriétés privées.

ENVIRONNEMENT 2018

Développement durable : poursuivons notre effort de tri de déchets recyclables !

LEVÉES DES DÉCHETS – AGENDA

Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardis et vendredis.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus au nord de la route de Certoux** dans le village de Perly, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).

Samedi 1er septembre

Samedi 10 novembre



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

Mardi 25 septembre

Mardi 30 octobre

Mardi 27 novembre



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

Mardi 25 septembre

Mardi 30 octobre

Mardi 27 novembre



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lundi fermé - Du mardi au vendredi : 15h00 – 19h00 & samedi et dimanche : 10h00 à 17h00

Heures d'ouverture de la déchetterie communale
du lundi au vendredi de 7h à 20h,
les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h